

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 43-349-1925 portant modification à celui du 28 avril 1920, “organisant le personnel « du ÿ cadre local du secrétariat général de la C.F.S.

n° 43-349-1925

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
31 décembre 1925

Numéro JO  
n° 349 du 31/12/1925

Date du numéro  
31 décembre 1925

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre. 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 iiii 1884: Vu le décret du 24 novembre 1912 portant organisation du personnel des bureaux des secrétariats généraux des colonies: Vu l'arrêté du 28 avril 1920 organisant le personnel du cadre local du secrétariat général de la Côte française des Somalis: Vu le décret du 11 septembre 1920 fixant le régime de la solde et des accessoires du personnel des cadres locaux des colonies et notamment en son article 2: Sous réserve de ratification ultérieure en Conseil d'administration:

### TEXTE INTÉGRAL

Art, 1 — l'article 2 de l'arrêté susvisé du 28 avril 1920 est modifié comme suit: Le personnel local du secrétariat général de la Côte française des Somalis forme un cadre unique comprenant l'effectif ci-après : Commis de 3°, 2° ou 13 classe, 3. Les vacances qui pourront exister dans le cadre local du secrétariat général ne seront comblées qu'autant que la situation budgétaire le permettra, Art, 2, — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

chapon-baissac